

# Chronique municipale – Avril 2022

## Attention à ce que vous jetez dans les toilettes !



### Un rappel à tous les résidents

Nos installations de gestion des eaux usées sont mises à rude épreuve depuis un certain temps. Nous rappelons à tous les résidents que les éléments suivants ne doivent en aucun temps être jetés dans les toilettes :

- Aucun produit hygiénique féminin.
- Aucune lingette de quelque nature qu'elle soit, même celles avec la mention «biodégradable».
- Aucune guenille ou article de nettoyage comme les gants de latex.

Il en va de la santé de nos systèmes de pompage !

## Semaine de la santé mentale du 2 au 8 mai 2022

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience; la Municipalité de Cacouna invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE.**

Différents outils d'aide et de référence peuvent être téléchargés gratuitement. Consultez le site : [etrebiendanssatete.ca](http://etrebiendanssatete.ca) pour en apprendre davantage sur le sujet.

Considérant que nous avons tous une santé mentale à préserver, n'hésitons pas à mettre en pratique quelques astuces et conseils pour renforcer notre santé psychologique qui a été mise à l'épreuve, à bien des égards, durant les deux dernières années de pandémie.



etrebiendanssatete.ca

**CHOISIR**  
c'est ouvrir une porte

MOUVEMENT  
SANTÉ MENTALE  
QUÉBEC

Promouvoir. Soutenir. Outiller.

Campagne  
annuelle de  
promotion de  
la santé mentale  
2022-2023

## Journée internationale de l'homophobie et transphobie – 17 mai 2022

Comme l'année dernière, le conseil municipal a adopté une résolution pour appuyer les revendications des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT+). Le conseil désire envoyer un message fort d'inclusion aux résidentes et résidents de la municipalité, en hissant le 17 mai prochain, le drapeau de la fierté gai.

**CONSIDÉRANT** que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**CONSIDÉRANT** que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**CONSIDÉRANT** que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**CONSIDÉRANT** que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par Madame Danielle Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents de proclamer le 17 mai **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE** et de souligner cette journée en tant que telle.

## Fermeture du bureau municipal le lundi de Pâques

Prendre note que le bureau municipal sera fermé le **lundi 18 avril** prochain. Nous vous souhaitons un bon congé Pascal à toutes et tous ! Profitez-en pour passer de bons moments en famille ou entre amis.



## Pour la sécurité de minou et pitou



N'oubliez pas d'enregistrer votre animal de compagnie, que ce soit un chat ou un chien. Non seulement c'est un règlement municipal mais il s'agit également d'une sécurité en cas de fugue. Lorsqu'un citoyen retrouve un animal errant portant un médaillon numéroté à son cou, nous sommes alors en mesure de contacter les propriétaires rapidement.

**Coût : 10\$/médaillon.** Vous devez passer au bureau municipal et la réceptionniste procédera à l'enregistrement de votre animal et vous remettra une médaille.



## CEUILLETTE DES ENCOMBRANTS ET GROS REBUTS MERCREDI LE 18 MAI

Vous avez accumulé au cours de l'hiver des objets désuets ou endommagés que vous aimeriez voir disparaître de votre garage ou de votre sous-sol ? La prochaine collecte des gros rebuts est prévue le mercredi 18 mai. Nous vous demandons de déposer, la veille, tous vos rebuts, au bord du chemin et de ne pas disposer des matériaux ou objets suivants :

Pneus - matériaux de construction - fenêtres - bombones de propane - contenants de peinture, d'huile et liquide corrosif -

ballots de branches, ainsi que les articles contenant du fréon (congélateur, réfrigérateur, climatiseur). Ces rebuts ne seront pas ramassés et doivent être apportés à l'Écocentre de Rivière-du-Loup, au 100, rue Delage. Les heures d'ouverture sont du lundi au samedi de 8 h à 16 h.

## Rappel concernant la prévention des incendies Les avertisseurs de fumée

Aux changements d'heure, il est recommandé de vérifier les piles de vos avertisseurs de fumée et de les changer au besoin. Avez-vous procédé à cette vérification cette année ?



### Points importants

- L'avertisseur émet des signaux sonores intermittents? Ces signaux indiquent que la pile est trop faible. Il faut la remplacer immédiatement. N'installez jamais de piles rechargeables.
- Installez un détecteur de fumée par étage, y compris au sous-sol et dans les chambres à coucher où l'on dort la porte fermée. Installez-en aussi dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Fixez-les au plafond ou sur les murs à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 pouces) du mur ou du plafond.
- Un avertisseur de fumée doit être remplacé tous les 10 ans. S'il est endommagé ou poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement des piles, changez-le. Ne dépassez jamais la date suggérée.
- Vous êtes locataire? Votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée. Toutefois, vous êtes responsable de l'entretenir et de changer les piles! Il en va de votre sécurité! 😊

